



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
PROCES-VERBAL**

Séance du 16 novembre 2022

Affiché en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2022

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD, Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Monique FAURE, Monsieur Dominique SERRE, Monsieur Hervé VILANOVA, Madame Adeline CIPRIANI GIRARDIN, Monsieur Gilles BERNET, Madame Karine PRADELLE, Monsieur Stéphane DEMONCHY, Madame Marie-Christine VIGIER, Madame Claudine BERGER.

Absents Excusés : Monsieur Jean-Philippe REUSSNER, Madame Flavie JURDYC, Madame Charline MONNET.

Procurations : Monsieur Jean-Philippe REUSSNER donne procuration à Madame Claudine BERGER, Madame Flavie JURDYC donne procuration à Madame Adeline CIPRIANI GIRARDIN

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Avant de commencer la réunion il y a lieu de nommer la secrétaire de séance, Madame Monique FAURE se propose d'assurer le secrétariat de la séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 octobre 2022

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 19 octobre 2022, aucune observation n'a été formulée, il est adopté à l'unanimité.

3 – D01-161122 Contrat de déneigement 2022/2023 - avenant

Au conseil municipal du 21 septembre dernier, le renouvellement de la convention avec l'entreprise EARL PRADIER-ROULET pour l'hiver 2022-2023 avait été voté à l'unanimité. Il avait été précisé que le coût pratiqué serait actualisé selon les critères pratiqués par le conseil départemental pour ce type de prestation.

Les tarifs, en accord avec la DDE et en tenant compte de l'augmentation du GNR (gazole non routier) ont été publiés dernièrement.

N° des prix	Définition et montant	Ancien Prix unitaire HT	Nouveau Prix unitaire HT
1	Heures normales, les jours ouvrables, pour une intervention journalière inférieure à 8 h effectuée de 7 h à 15 h ou par tranche de 8 heures.	78	82
2	Heures au-delà de 8 h de travail par jour ouvrable après 15h ou au-delà d'une tranche de 8 heures	84	88



3	Heures effectuées les dimanches et jours fériés entre 4 h et 21 h	95	99
4	Heures de 4 h à 7 h les jours ouvrables	89	93

Le conseil municipal prend note de l'augmentation du GNR et après délibération, vote à l'unanimité l'avenant à la convention de déneigement de l'entreprise EARL PRADIER-ROULET pour l'hiver 2022-2023.

4 – D02-161122 Décision modificative n°02 budget communal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

Considérant qu'au chapitre 67 il manque des crédits pour payer les subventions de droit privé aux agriculteurs suite à des dépenses imprévues

Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD propose au conseil municipal :

- d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 de la commune :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 67 : Ouverture des crédits au 6745 de 2600 €

Chapitre 022 : Diminution des crédits au chapitre 022 de 2600 €.

VIREMENT DE CREDITS					
Sens	Section	Chap	Article	Objet	Montant
CREDITS OUVERTS					
Dépense	Fonctionnement	67	6745	Subvention aux personnes de droit privé	2600
CREDITS REDUITS					
Dépense	Fonctionnement	022		Dépenses imprévues	2600

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget communal présentée.

5 – D03-161122 Convention de groupement de commandes de l'accord cadre SBL-SIAREC- Avenant n° 1

Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD rappelle à l'assemblée que, courant 2021, une convention de groupement de commandes a été établie entre les différents maîtres d'ouvrage de l'accord cadre travaux SBL-SIAREC (SBL + SIAREC + CAM + 11 communes).

Suite à la consultation, l'accord cadre a été notifié le 22 mars 2022 aux 5 entreprises retenues.



Afin de faciliter le fonctionnement de la CAO des Marchés Subséquents en groupement, il est nécessaire d'apporter des modifications à la convention. Les modifications portent sur les articles 7-1, 7-2, 7-4, 8-2, 9 et 13.

Le conseil municipal, après délibérations, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

6. Informations diverses

- L'inauguration du poste Enedis en présence de la Junior association Label-Leppoc, de l'artiste-peintre Noémie Barjou et de notre référent communal d'Enedis aura lieu samedi 19 novembre à 11h00. Le nom du poste sera dévoilé à cette occasion.
- La cérémonie commémorative de la Rafle du 16 décembre 1943 se déroulera vendredi 16 décembre. La classe du Directeur de l'école communale chantera au pied du monument aux morts.
- Le repas de fin d'année avec les agents communaux se tiendra le vendredi 9 décembre à l'auberge de Montjoux à Isserteaux. Les conjoints y sont également invités.
- A partir du 2 décembre, l'exposition des œuvres respectives d'Emmanuelle TOULOUSE, lave émaillée, Daniel DEBOST, photographies et Sébastien RUIZ, sculptures en métal se tiendra à l'espace Priestley à Contournat jusqu'au 11 décembre.
- Le repas du CCAS aura lieu dimanche 22 janvier à la salle des fêtes de Saint-Julien. Le traiteur choisi est « Alliance des sens ».
- Monsieur le Maire a assisté à une réunion de Territoire énergie au sujet de l'augmentation du coût de l'électricité. Il a annoncé au conseil municipal que le prix de l'électricité des bâtiments publics qui sont en-dessous des 36 kVA, ce qui concerne la plupart des bâtiments de la commune, passe de 64.37 kVA en 2021 à 101.65 € en 2022, à 389,75 € en 2023 et 218,82 € en 2024.
S'agissant de l'école, bâtiment au-dessus des 36 kVA, le coût de l'électricité passe de 64,30 € en 2021 à 166,32 € en 2022, 377,75 € en 2023 et 223,96 € en 2024.
- L'éclairage public passe de 51,36 € kVA en 2021 à 98,87 € en 2022, à 39,10 € en 2023, 86,96 € en 2024.
- Dans un souci d'économie, les classes seront chauffées à 14° pendant les vacances scolaires.
- Monsieur le Maire a tenu également faire part au conseil municipal de sa réunion, dans le cadre du marché avec Billom communauté avec le fournisseur de papier « Bureau Service » de l'augmentation du coût de la pâte à papier de 76% annoncé par ce dernier. Des efforts devront être mis en œuvre par le secrétariat et les professeurs des écoles pour réduire la consommation de papier.

Fin de séance à 20h50

Le Maire,

La secrétaire de séance,

M. Dominique VAURIS

Mme. Charline MONNET